

INSCRIPTION À LA SÉLECTION 2017 À L'ETSUP (1ère sélection, entrée en formation le 26.09.2017)



Conditions d'accès à la formation :

- ⇒ Être âgé.e de 18 ans à l'entrée en formation,
- ⇒ Être titulaire :
 - Soit du baccalauréat de l'enseignement du second degré, ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation (pour les candidats en classe de terminale),
 - Soit du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU),
 - Soit de l'un des titres ou diplômes admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités,
 - Soit de l'un des diplômes ou certificats (de niveau IV) permettant l'exercice des professions sanitaires et sociales,
 - Soit avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau permettant l'accès aux formations d'Assistant de Service Social, d'Educateur Spécialisé, d'Educateur de Jeunes Enfants organisées par la DRJSCS.

(les candidats titulaires d'un diplôme niveau 3, dans le travail social sont dispensés de l'épreuve écrite)

Avertissement : tout renseignement fourni non justifié ou erroné rendra nulle l'inscription du candidat et les résultats obtenus. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Déroulement de la sélection pour l'entrée en formation :

Dépôt du [dossier d'inscription](#) jusqu'au vendredi 17 février 2017

Adresser le dossier à : ETSUP, Filière AS - 8 Villa du parc Montsouris - 75 014 PARIS

Contacts : 01.44.16.81.86, assia.boursier@etsup.com ou annemarie.gutierrez@etsup.com

La sélection pour l'entrée en formation comporte **deux étapes** :

1. **Épreuve écrite le 22 février 2017** (affichage des résultats le 10 mars 2017 à 9h30)
Un chèque de 60 euros à l'ordre de l'ETSUP, joint à votre dossier d'inscription, validera votre participation à cette épreuve.
Épreuve de 3 heures (commentaire de texte) commune à six centres de formation (ETSUP, ENS, CRAMIF, EPSS Cergy, IFSY Versailles, Lycée RABELAIS).
Si vous obtenez une note supérieure ou égale à 10/20 à cette épreuve écrite, vous pouvez vous inscrire à l'épreuve orale auprès du centre de formation de votre choix.
2. **Sélection orale à l'ETSUP du 30 mars au 10 avril 2017** (dates prévisionnelles)
Un chèque de 100 euros à l'ordre de l'ETSUP validera votre participation à cette épreuve.
L'épreuve comporte une étude de dossier thématique et un entretien individuel.
Affichage des résultats finaux le 28 avril 2017 à 9h30.

Si vous choisissez l'ETSUP comme votre futur centre de formation, vous choisissez :



Un projet associatif engagé

Une école ancrée dans le service social

Un double cursus en sciences de l'éducation

Un partenariat européen

Préparer sa scolarité pour des études sereines ...

- * Pensez à votre logement, au transport...
- * **Les frais de scolarité sont de 600 € par année de Formation ***
- * **La sécurité sociale étudiante est de 215€ ***
- * Les frais d'inscription universitaire en 3^{ème} année +/- 200€ *

** Renseignements fournis à titre indicatif et non contractuels.*